Ecole élémentaire Louise Weiss

20 rue André Hodebourg

78114 MAGNY-LES-HAMEAUX

01.30.52.44.35

0780825y@ac-versailles.fr

**Conseil d’école n° 1**

**Vendredi 9 Novembre 2018**

**Participants :**

Enseignants : Mme Tricot (directrice), Mme Obry, Mme Jovenez, Mme Feigel, Mme Gohin, Mme Dezetter, M. Anfis, Mme Raulin, Mme Biston, M. Bernet et M. Barbet.

Mr Bedjaoui (décharge de Mme Tricot, absent excusé).

AESH : Mme Marie

Direction périscolaire : Mme Bréant, Mme Ploncard

Représentant mairie : Mme Mercier, Mme Lahitte

RASED : Mme Clero , psychologue scolaire

Représentants des parents d’élèves (RPE) : Mme Gosset (FCPE), Mme Clément Dubut (FCPE), Mme Quint-Hourselle (FCPE), Mme Fages (FCPE), Mme Biron (FCPE), Mme Breton (FCPE), Mme Leroux (FCPE), Mme Boudinot (PEEP), Mme Lignoux (PEEP), Mme Guatto (AIPE), Mme Bibron (AIPE), Mme Alkombre (AIPE), M. Cransac-Le Tutour (AIPE), Mme Ladouceur (AIPE), Mme Bourgois (AIPE), Mme Lemonnier (AIPE), Mme Campanacci (AIPE).

Rappel : **Uniquement des points généraux (pas de cas particulier) sont discutés en séance.**

Les dates suivantes sont proposées pour les 2 prochains conseils d’école :

**Jeudi 14 mars à 18h30 et mardi 11 juin à 18h30**

1. **Point sur la rentrée et effectifs des classes**

Le 3 septembre : 265 élèves répartis sur 11 classes.

La rentrée s’est bien déroulée avec l’ensemble des équipes : direction, enseignants, périscolaire, mairie, restauration. Beaucoup de concertation.

Il y a actuellement 259 élèves (6 élèves sont partis depuis le début d'année). La rentrée prochaine (2019-2020) s’effectuera probablement à 10 classes car l’effectif total est en-dessous du seuil de 270 élèves.

Aucune nouvelle inscription liée aux nouveaux logements (rond-point de Cressely) n’a pour l’instant été enregistrée.

1. **Points mairie**
	1. **Point sur les travaux effectués et envisagés**

Les travaux déjà effectués sont :

* Nouvelle sonnette
* Changement de fenêtres (en cours)
* Grande cour : reprise de certaines malfaçons

La mairie a mis en place une réunion avec les directions d’écoles et les services techniques pour discuter des gros travaux à envisager pour le prochain budget.

La réfection de la petite cour sera peut-être proposée au budget 2019-2020 (à confirmer).

* 1. **b. Point sur le matériel (fournitures scolaires et TNI)**

TNI : pas de TNI dans la 11ème classe ; demande en attente car non nécessaire si la fermeture de la 11ème classe a lieu l’année prochaine.

Raccordement à la fibre : en place sur la commune ; pas de date pour le raccordement de l’école.

Fournitures scolaires : le budget mis à disposition par la Caisse des écoles est de 33 euros/élève.

Une partie du budget est utilisée pour l’achat de fournitures générales pour l’école (papier, cartouches d’encre…) puis chaque enseignant utilise le reste du budget pour sa classe (environ 26 euros/élève). En général, 1 manuel coûte environ 15 euros.

Dans une classe, les élèves n’ont pas chacun leur manuel mais environ 1 manuel pour 2 élèves. Les manuels proviennent soit de l’année dernière soit d’une nouvelle commande de livres. Le reste du budget a été consacré aux cahiers et matériel divers.

Les RPE (représentants des parents d’élèves) indiquent que si l’enfant n’a pas son propre manuel, il n’est pas toujours possible de refaire avec lui les exercices à la maison si besoin. Les enseignants expliquent que dans les autres classes, les manuels ne partent pas toujours à la maison et que les devoirs ne portent pas sur les exercices des manuels.

* 1. **Convention d’occupation des locaux (fête d’école)**

La fête d’école est proposée le vendredi 14 juin de 18h30 à 21h.

La mairie demande la signature d’une convention d’occupation des locaux en dehors du temps scolaire. La direction ne souhaite pas signer personnellement cette convention avec son assurance personnelle.

Actuellement, seule la FCPE peut signer ce type de convention. La FCPE indique que de plus en plus de garanties sont demandées et qu’elle ne pourra signer les conventions dans le cas d’utilisation de grosse structure notamment.

Une réunion est en cours de planification par la mairie (courant décembre) avec le responsable de l’OCCE pour clarifier ce point. Les fédérations de parents y seront invitées.

* 1. **Présence du policier municipal aux abords de l’école**

Sécurité aux entrées/sorties d’écoles:

La présence du policier municipal n’est pas systématique depuis la rentrée.

La mairie indique que seulement 2 policiers municipaux sont en poste actuellement sur la commune sur un effectif prévu de 4. Les recrutements sont en cours.

* 1. **Le périscolaire : affectation des membres de l’équipe**

L’équipe du périscolaire regrette le peu de parents présents à la réunion d’information de rentrée.

Le périscolaire met en place des activités/ateliers multiples et durables avec les enfants toute l’année.

Les effectifs (environ) :

* 75 enfants le matin pour 5 animateurs
* 235 enfants le midi avec 10 animateurs
* 80 enfants les lundi/mardi/jeudi soir et 90 enfants le vendredi soir (car pas d’étude et de CLAS) pour 5 animateurs

Il est rappelé que les changements d’affectation des animateurs se font selon la volonté des animateurs et en fonction des besoins spécifiques de chaque école.

Harcèlement : une situation a été relevée depuis le début d’année. La résolution s’est faite en collaboration avec les équipes périscolaires et enseignantes aux moyens d’ateliers (discussion) avec les enfants sur le temps du midi.

La direction rappelle qu’il faut alerter immédiatement l’enseignante et/ou le périscolaire.

Une psychologue scolaire et une personne du RASED sont en place sur l’école.

D’autres ressources/contacts sont disponibles (en particulier au niveau de l’Inspection Académique) si besoin d’aide supplémentaire sur cette question.

L'équipe périscolaire indique cependant un climat plus serein et apaisé que l'an dernier.

Jusqu’à Décembre : les CP/CE1 mangent au 1er service et restent dans leur cour ; pas d’échange avec la cour des grands.

Pour tous, il existe des ateliers : danse, chant, etc… non obligatoire, les enfants participent s’ils veulent.

Les RPE remercient tous les intervenants pour la qualité de l’accueil des enfants.

* 1. **Grève et service minimum d’accueil**

Rappel de la loi de 2008 relative au service minimum :

Si < 25% de grévistes (3 classes) -> l’accueil des enfants relève de la responsabilité de l’école (Education Nationale).

Si > 25% de grévistes -> l’accueil des enfants relève de la responsabilité de la mairie.

Choix de la mairie de ne pas mettre en place le service minimum : pas de réquisition d’animateur supplémentaire pour l’accueil les jours de grève et manque de moyen avéré.

**Au-dessus de 3 enseignants grévistes, aucun enfant des classes concernées ne sera accepté dans l’établissement (école et périscolaire).**

Les RPE demandent s’il est possible d’être prévenu le plus tôt possible (au-delà de 48 heures avant) afin de pouvoir s’organiser. La direction et l’équipe enseignante ne peuvent pas formellement s’engager à communiquer sur le nombre de grévistes avant le préavis légal (48h).

1. **PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)**

PPMS effectué le 10 octobre 2018 : intrusion/attentat avec la présence d’un gendarme observateur.

L’évacuation s’est bien déroulée. Quelques points sont à revoir : le sifflet pour déclencher l’évacuation n’est pas entendu de toutes les classes.

Sécurité incendie : 1 exercice par trimestre.

Prochain exercice PPMS (vers le mois de mars).

Question des RPE : est-il vrai que certaines classes ont les rideaux fermés toute la journée ?

Oui, les classes dont les fenêtres donnent sur la rue ont les rideaux fermés car il y a obligation de ne pas pouvoir identifier de l’extérieur la présence ou non des enfants dans la classe. La mairie étudie actuellement la mise en place de films occultants spécifiques sur les fenêtres. Le nombre de classes concernées (sur la commune) reste à identifier.

Rien n’est en place au niveau des fenêtres du périscolaire mais les salles côté rue ne servent pas à l’accueil d’enfants actuellement.

1. **Règlement intérieur 2018/2019 (Climat scolaire, téléphone portable)**

A noter :

* Les téléphones et tous les objets connectés sont interdits. Montres connectées pour enfants : elles sont à garder à la maison. En cas de détection, l’objet est récupéré par les adultes responsables et sera rendu aux familles.
* Mise à jour des horaires de l’école (retour à la semaine de 4 jours cette année sur la commune).
* Aucun rdv médical sur le temps scolaire autant que possible (sauf en cas d'urgence avérée).
* Utilisation du cahier jaune pour toute communication avec l’enseignant en priorité (demande de rdv).
* Les demandes de départ anticipé ou retour tardif au moment des vacances ne sont pas autorisées.

Les motifs d’absence autorisée (cf règlement départemental des écoles des Yvelines) sont : « maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent ».

A partir de 4 demi-journées d’absence non justifiées, le directeur d’école doit envoyer une déclaration d’absentéisme niveau 1.

* Bijoux : pas de collier, bracelet. Les boucles d’oreilles **pendantes** sont interdites.
* Il sera précisé le rôle des parents accompagnateurs lors des sorties dans le règlement.
* Une enseignante demande si l’on peut ajouter une mention sur les coupes de cheveux. Proposition non retenue.

**Le règlement intérieur 2018/2019 est voté à l’unanimité.**

**Question sur les PAI (Protocole d’Accueil Individualisé)**

Les RPE indiquent un manque de passage d’information entre les PAI 2017/2018 au sein de l’école.

La directrice indique que certains PAI en cours sont toujours incomplets : pas d’ordonnance ou de médicament valide malgré les relances faites.

Il faut indiquer dès la rentrée dans le cahier jaune que l’enfant a un PAI. Celui-ci doit être renouvelé à chaque début d’année par les parents des élèves concernés (quel que soit le PAI) avec le protocole d’accueil. A la fin de l'année scolaire, les ordonnances et médicaments seront rendus aux parents.

La liste des élèves ayant un PAI est affichée en salle des maîtres et est également mise dans le PPMS.

1. **Projets des classes, événements prévus (classe de découverte)**

Classe découverte des CM2 : projet classe de neige de 5 jours au mois de Mars à Abondance (Alpes).

Le devis proposé par le prestataire est de 310 euros/enfant pour 54 enfants sans animateur et 350 euros/enfant avec 4 animateurs.

Le budget des classes de découverte dépend de la Caisse des écoles : prochaine réunion le 20 Novembre.

Le budget actuel alloué par la Caisse des Ecoles est de 300 euros/enfant. Augmentation possible à voter en caisse des écoles.

Les enseignantes demandent s’il existe un autre budget pour prendre en charge l’encadrement (animateurs). La mairie doit confirmer ce point et s’engage à recevoir les enseignantes pour discuter du projet avant la prochaine réunion de la Caisse des écoles.

Si le budget alloué ne couvre pas le prix total du séjour, la directrice demande aux RPE s’il peut être envisagé une demande de participation des parents. L’utilisation du budget transport de l’école est évoquée ainsi que l’organisation d’une soirée dans la salle communale « Au trait d’union » au profit de la coopérative de l’école.

**Projets d’école :**

* 2 spectacles de musique (avec 1 intervenante) le 23 mai et 28 juin.
* Sport avec différents modules en fonction des classes (en collaboration avec les ETAPS de la mairie): badminton, football…
* Semaine de la citoyenneté en Octobre
* Festival de cinéma « cinéjunior »

**Projets des classes :**

CM1/CM2 : Concours Castor informatique : programmation informatique sous forme ludique avec plusieurs épreuves dans l’année, Lirenval & Eurékades, Permis internet

CM1 : Intervenant Parc National Régional avec projet découverte sur la commune ; sensibilisation au développement durable

CE2 : sur scène à la Maison de l’Environnement et ferme de Bel Ebat pour faire les chœurs d’un spectacle sur le thème des pirates (l’origine du capitaine crochet).

CE2 Mme Tricot : Défi math « Eurékades »

CE1 Mme Feigel : 15ème livre infini ; travail de mémoire sur les conflits du 20ème siècle avec une plasticienne et participation à la Cérémonie du 11 Novembre. Avec les CP de Mme Jovenez.

CE1 : Défi Techno, Lirenval, PNR, spectacles

CP : Les 100 jours d’école.

CP/CE1 : projet de création de livre animé filmé et numérisé ; disponible pour le festival « A tout bout de chant ».

1. **Bilan de la coopérative de l’année 2017 - 2018**

La directrice remercie les deux RPE qui ont vérifié et validé les comptes de la coopérative.

Septembre 2017 : solde de 2 754€

2017-2018 : 16 871€ encaissé et 17 099€ dépensé. Solde au 1/9/2018 : + 2 526€

Bénéfices : 3 822 euros de dons des parents, 1 885 euros fête de l’école, 1 383 euros bénéfice de la vente de chocolats.

Dépenses : 7 750 euros de dépenses matériel, projets divers (Lirenval), 500 euros inscription OCCE

1. **Le RASED, les dispositifs d'aides aux élèves**

Le RASED est composé de 3 maitres E cette année (dont 2 nouveaux recrutements) et 1 psychologue pour l’ensemble du Secteur Magny-les-Hameaux et Voisins le Bretonneux.

Les objectifs sont multiples, notamment : aider l’élève à dépasser ses difficultés, accompagnement psychologique…

Le RASED peut être sollicité directement par les familles. La plaquette du Rased (recto/verso) sera affichée sur les portes de l’école. Téléphone 01 30 47 22 37 et laisser un message sur le répondeur.

1. **Organisation générale : remplacement des enseignants, transmission d’informations**

Le remplacement des enseignants est géré par Monsieur l’Inspecteur de l’Education Nationale en fonction des remplaçants disponibles. Pour le moment, peu de non couverture d’absence sur l’école malgré le caractère non prioritaire (priorité aux maternelles et écoles avec peu de classes).

Une présentation du collège Einstein aux parents des classes de CM2 sera faite par Mr Beneddine, le nouveau Principal le lundi 26 Novembre à 18h30.

La liaison GS/CP avec la maternelle Jammes a démarré et a lieu le jeudi après-midi.

La remise des livrets du premier semestre aura lieu fin janvier et sera organisée par chaque enseignant pour sa classe (remise en mains propres aux parents).

Questions diverses :

* Sortie piscine : il est précisé que les vestiaires filles et les vestiaires garçons sont séparés avec 1 enseignant dans chaque vestiaire.
* Toilettes : système de « pince à linge » : dans chaque cour, il existe 4 pinces pour les garçons et 4 pinces pour les filles. Les élèves doivent demander une pince à linge avant passage aux toilettes. Cela permet de limiter le nombre d’enfants présents simultanément aux toilettes. Le personnel de l’école constate que les locaux sont plus propres.

Transmission des informations de l’ancienne équipe vers nouvelle équipe en place : les dossiers individuels de chaque enfant sont disponibles. Prendre rdv avec l’enseignant de son enfant si besoin.